

### SECTION 1 PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION

CGC Inc.  
350 Burnhamthorpe Rd. W., 5ème étage  
Mississauga, Ontario L5B 3J1  
(905) fax 803-5600 (905) 803-5688  
Une filiale de USG Corporation

Sécurité produits : 1 (800) 507-8899  
[www.usg.com](http://www.usg.com)  
Date version: 1 janvier 2011  
Version: 2

**PRODUIT(S)** Transluents Ceilings Panels

**FAMILLE CHIMIQUE / CATÉGORIE GÉNÉRALE** Plafonds suspendus

**SYNONYMES** Plafonds suspendus

**FABRIQUÉ À** CGC

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

#### APERÇU GÉNÉRAL SUR LES MESURES À PRENDRE EN CAS D'URGENCE: ΔMISE EN GARDE!

Ce produit ne devrait faire courir aucun risque exceptionnel pendant son utilisation normale. Une exposition à de forts dégagements de poussière peut conduire à une irritation de la peau, des yeux, de la gorge, du nez ou des voies respiratoires supérieures. Matière en fusion se produire des brûlures thermiques.

#### EFFETS PHYSIOLOGIQUES POTENTIELS (voir la section 11 pour plus de détails)

##### AIGUS :

Inhalation	En raison de la nature physique de ce produit, l'inhalation est improbable. Sciage, la coupe ou l'acheminement de produits peuvent générer des poussières nuisibles. Réduire la production de poussière et de l'accumulation. Souffleur de collecte ou de systèmes d'évacuation d'air doivent être installés pour empêcher la contamination aéroportée en raison de la coupe, le sciage ou thermoformage. L'inhalation de vapeurs provenant du produit chauffé peut provoquer des nausées, des maux de tête, étourdissements, ainsi que l'irritation des poumons, le nez et la gorge.
Yeux	La poussière et/ou un contact direct peuvent causer une irritation locale des yeux. Si les douleurs, des rougeurs, du prurit, des douleurs ou d'autres symptômes persistent ou se développent, consulter un médecin. Pas d'irritation dans l'application normale du produit.
Peau	Un contact direct avec la peau peut causer une irritation et des démangeaisons momentanées. Le frottement de ce produit contre la peau peut entraîner des éraflures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Matière en fusion se produire des brûlures thermiques.
Ingestion	Une ingestion est improbable mais, si elle se produit, elle peut causer une irritation momentanée du tractus gastro-intestinal, en particulier de la gorge et de l'estomac. Peu susceptible de causer un préjudice à court ou à long terme si la poussière est ingérée.

##### CHRONIQUES:

Inhalation	Aucun signalé.
Yeux	Aucun signalé.
Peau	Un contact prolongé et répété avec la peau peut causer une irritation et des démangeaisons momentanées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Aucun signalé.

Ingestion	Aucun signalé.			
<b>ORGANES SENSIBLES</b> : Yeux, peau et voies respiratoires.				
<b>VOIES PRINCIPALES DE PÉNÉTRATION</b> : Inhalation, yeux et contact avec la peau.				
<b>CLASSIFICATION DES INGRÉDIENTS EN TERMES DE CANCÉROGÉNÉCITÉ</b> : Toutes les substances énumérées sont liées à la nature des matières premières utilisées pour la fabrication de ce produit et ne sont pas des éléments indépendants de la composition du produit. Toutes les substances, si même elles sont présentes, ont des concentrations bien inférieures aux limites réglementaires. Voir la section 11 : Informations toxicologiques pour plus de détails.				
<b>MATIÈRE</b>	<b>IARC</b>	<b>NTP</b>	<b>ACGIH</b>	<b>CAL- 65</b>
CIRC – Le Centre international de Recherche sur le Cancer: 1 –Cancérogène chez les humains; 2A – Probablement cancérogène chez les humains; 2B – Peut-être cancérogène chez les humains; 3 – Impossible à classifier comme cancérogène; 4 – Probablement non cancérogène				
NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) (ministère américain de la santé et des affaires sociales, service de la santé publique, NIH/NIEHS) : 1 – Connu pour être cancérogène; 2 – Prévu pour être cancérogène				
ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes du travail gouvernementaux) : A1 – Confirmé comme cancérogène chez les humains; A2 – Soupçonné d’être cancérogène chez les humains; A3 – Cancérogène chez les animaux; A4 – Impossible à classifier comme cancérogène; A5 – Non soupçonné d’être cancérogène chez les humains				
CAL-65 – Proposition 65 en Californie « Produits chimiques déterminés comme étant cancérogènes par l’État de Californie »				
<b>EFFETS POTENTIELS SUR L’ENVIRONNEMENT</b> : Ce produit n’a aucun effet négatif connu sur l’écologie.				

### SECTION 3 COMPOSITION, INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

MATIÈRE	% PDS	N° REGISTRE CAS
Polyethyleneterephthalate Glycol	>95	25640-14-6 [ ]
Peut contenir :		
Polyester	<1	113669-95-7
Rayon	<1	99331-82-5
Aluminium	<1	7429-90-5
Raïme	<1	Not Available
Linen	<1	Not Available
Natural Straw	<1	Not Available
Fibre de cellulose	<1	Not Available 9004-34-6
Tous les ingrédients de ce produit figurent dans l'inventaire des substances chimiques dressé aux termes de la loi américaine sur le contrôle des substances chimiques et sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.		

### SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS

### PREMIERS SOINS

Inhalation	Se rendre à l'extérieur. Quitter les lieux d'exposition et ne pas y revenir tant que les quintes de toux et autres symptômes ne s'apaisent. Il est généralement inutile de prendre d'autres mesures; si toutefois les conditions le justifient, consulter un médecin.
Yeux	En cas de contact, ne pas frotter ni gratter les yeux. Pour éviter une irritation locale, les rincer soigneusement avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Peau	Si brûlé par contact avec du matériau fondu sur la peau, refroidir rapidement que possible. Ne pas peler matière de la peau. Obtenir des soins médicaux. En cas de contact avec le produit à l'état solide, laver avec du savon et de l'eau.
Ingestion	Le matériau n'est pas censé être absorbé par le tractus gastro-intestinal ainsi que l'induction de vomissements ne devraient pas être nécessaires.

### MALADIES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AGGRAVÉES :

**AVIS AUX MÉDECINS:** Ce produit est un irritant local dont il n'est pas prévu qu'il produise des effets physiologiques chroniques par suite d'expositions extrêmes. Concentrer le traitement sur le contrôle des symptômes et la condition clinique. Les brûlures doivent être traitées comme des brûlures thermiques. Le matériau se détache comme la guérison se produit, par conséquent, le retrait immédiat de la peau n'est pas nécessaire.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Risques généraux d'incendie</b>	Porter un appareil respiratoire autonome à air purifiant (pression, MSHA / NIOSH équivalent) et équipement de protection complet.
<b>Moyens d'extinction</b>	Utiliser de l'eau ou les moyens d'extinction en fonction du feu environnant.
<b>Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Porter l'équipement de protection personnelle approprié (se reporter à la section 8).
<b>Risques inhabituels d'incendie et d'explosion</b>	Aucun signalé.
<b>Produits dangereux de combustion</b>	Les matières organiques contenues dans les panneaux peuvent produire des oxydes de carbone. Le dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

<b>Température d'éclair</b>	Sans objet, combustible Solide	<b>Autocombustion</b>	454°C/ 850°F (ASTM E659)
<b>Méthode utilisée</b>	Sans objet	<b>Classification d'inflammabilité</b>	Sans objet
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Pas établi		
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Pas établi	<b>Vitesse de combustion</b>	Sans objet

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE RENVERSEMENT ACCIDENTEL

**CONFINEMENT:** Aucune précaution particulière. Confinement inutile. Traiter comme matériau inerte. Maintenir le renversement sec et à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Recueillir le matériau qui s'est répandu et, s'il n'est pas endommagé ni souillé par des corps étrangers, les panneaux de plafond peuvent être récupérables. Aucune précaution particulière. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8).



**NETTOYAGE:** Utiliser les méthodes de nettoyage ordinaires. Ramasser les gros morceaux. Porter un équipement de protection approprié. Porter des gants pour éviter une irritation cutanée. S'il est sec, pelleter ou balayer le matériau et le placer dans un contenant pour récupération ou mise au rebut. Utiliser les méthodes de nettoyage ordinaires. Aucune précaution particulière.

**MISE AU REBUT:** Respecter l'ensemble de la réglementation locale, provinciale et nationale applicable. Ne jamais vider de grandes quantités de matières répandues directement dans les égouts ni dans les eaux de surface.

### SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**MANUTENTION:** Appliquer de bonnes méthodes de sécurité et d'hygiène du travail. Appliquer les méthodes traditionnelles du bâtiment telles que le maintien de l'eau à l'extérieur de la construction pour éviter les moisissures. Évacuer du chantier tout produit de bâtiment soupçonné d'avoir été exposé à une humidité prolongée et considéré comme pouvant encourager les moisissures. Évitez les températures <300 ° C / 570 ° F. Sciage, la coupe ou l'acheminement de produits peuvent générer des poussières nuisibles. Réduire la production de poussière et de l'accumulation. Souffleur de collecte ou de systèmes d'évacuation d'air doivent être installés pour empêcher la contamination aéroportée en raison de la coupe, le sciage ou thermoformage.

**ENTREPOSAGE:** L'entreposage doit se faire conformément aux directives données sur l'emballage. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré à l'écart des sources de chaleur et d'humidité, ainsi que des produits incompatibles (voir la section 10). Protéger le produit des intempéries et éviter de l'exposer à une humidité prolongée. Protéger le produit des dommages matériels. Ne pas dépasser les températures de stockage de 160 ° C / 320 ° F. De stockage étendue à plus haute température émet des vapeurs de méthacrylate de méthyle, dioxyde de carbone ou de monoxyde de carbone. Tenir à l'écart des matières oxydantes. A des températures <60 ° des panneaux magasin C/140 ° F dans les piles à plat. A des températures > 60 ° C/140 ° F panneaux mal à un angle de 15 ° à la verticale afin de minimiser les effets à froid former.

### SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MATIÈRE	% PDS	TLV Limite tolérable d'exposition (mg/m <sup>3</sup> )	PEL Limite admissible d'exposition (mg/m <sup>3</sup> )
Polyethyleneterephthalate Glycol	>95	(NE)	(NE)
Peut contenir :		[	]
Polyester	<1	(NE)	(NE)
Rayon	<1	(NE)	(NE)
Aluminium	<1	10	15 (T) / 5 (R)
Raïme	<1	(NE)	(NE)
Linen	<1	(NE)	(NE)
Natural Straw	<1	(NE)	(NE)
Fibre de cellulose	<1	(NE)	(NE)
		10	15 (T) / 5 (R)

(T)–Total; (R)–Respirable; (NE)-Not Established; (C)-Ceiling; (STEL)-Short-term exposure limit

(F)-Fume; (Du)- Poussière; (M)- Brouillard

ppm- partie par million; f/cc- fibre/centimètre cube; mppcf- million particles per cubic foot

**SÉCURITÉ INTÉGRÉE :** Si l'utilisateur de générer opérations expositions, utilisez une bonne ventilation générale pour maintenir les concentrations d'exposition en dessous des limites admissibles d'exposition.

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :** Porter un respirateur agréé NIOSH/MSHA équipé de cartouches de filtrage contre les matières en suspension dans les endroits poussiéreux mal ventilés et si la limite tolérable d'exposition est dépassée. Un programme de protection des voies respiratoires conforme aux spécifications 29 CFR 1910.134 de l'OSHA et Z88.2 de l'ANSI doit être appliqué chaque fois que les conditions régnant sur les lieux de travail exigent le port d'un respirateur. Si des sécurités intégrées ne peuvent être établies, porter un respirateur à filtrage contre les matières en suspension agréé NIOSH/MSHA ajusté comme il convient.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :**

**Yeux/visage** Lorsque vous travaillez avec du matériau fondu ou lors du sciage, coupe ou de routage, porter un écran facial ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Peau** Le port de gants ou de vêtements de protection est généralement inutile, mais peut être souhaitable dans certaines conditions de travail. Lorsque le contact est bref, aucune précaution autre que le port de vêtements propres couvrant le corps ne devrait être nécessaire. Porter des gants [des gants résistant aux attaques chimiques ne sont pas nécessaires en l'absence de risque d'irritation d'origine chimique], une chemise à manches longues ne serrant pas le cou ni les poignets et un pantalon long pour éviter un contact répété ou prolongé avec la peau. Des crèmes protectrices ou une lotion pour soins de la peau peuvent être appliquées sur le visage, le cou, les poignets et les mains pour empêcher la peau exposée de sécher. Ne pas laver les vêtements de travail avec les autres vêtements. Rincer soigneusement la machine à laver après s'en être servi..

**Général** Le choix d'un équipement de protection individuel dépend des conditions de travail et des opérations effectuées.

### SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Clear à opaque	<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Sans objet
<b>Odeur</b>	Légère	<b>Densité (H<sub>2</sub>O = 1)</b>	~1.27
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Sans objet	<b>Solubilité dans l'eau (g/100g)</b>	Insoluble
<b>État physique</b>	Solide	<b>Coefficient de distribution</b>	Pas établi
<b>pH à 25 °C</b>	Sans objet	<b>Temp. d'auto-inflammation</b>	454°C/ 850°F (ASTM E659)
<b>Point de fusion</b>	>100°C/ >212°F	<b>Temp. de dégradation</b>	Pas établi
<b>Point de congélation</b>	Pas établi	<b>Viscosité</b>	Sans objet
<b>Point d'ébullition</b>	Pas établi	<b>Dimension particulaire</b>	Varie
<b>Température d'éclair</b>	Sans objet, combustible Solide	<b>Densité apparente</b>	Pas établi
<b>Taux d'évaporation (BuAc = 1)</b>	Sans objet	<b>Masse moléculaire</b>	Sans objet
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Pas établi	<b>Classe COV*</b>	Pas établi

Limite inférieure d'inflammabilité	Pas établi	Pourcentage de volatilité	Zéro
Pression de vapeur (mm Hg)	Sans objet		
*Classification formaldéhyde/COV. Classifié conformément aux normes établies par les organismes suivants : Collaborative for High-Performance Schools (CHPS), État de Washington, American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE) et American National Standards Institute (ANSI).			

### SECTION 10 STABILITÉ CHIMIQUE ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Stable.
CONDITIONS À ÉVITER	Hygrométrie élevée, humidité et contact avec les matières incompatibles (voir ci-dessous).
INCOMPATIBILITÉ	Acides. Matériel réagit avec les oxydants forts.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	Aucun signalé.
DÉCOMPOSITION DANGEREUSE	Les produits de décomposition de ce matériau sont ceux que l'on peut prévoir de toute matière organique (contenant du carbone) et sont principalement le résultat d'une pyrolyse (combustion) des matières organiques. Parmi ces produits de décomposition peuvent figurer le monoxyde de carbone, le bioxyde de carbone et les particules de charbon. Aucun signalé.

### SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS: Un contact direct peut causer une irritation (locale) des yeux et de la peau et des démangeaisons. L'inhalation de poussière peut causer des quintes de toux et des éternuements dus à une irritation momentanée du nez et de la gorge.
EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNICITÉ: Aucun signalé.

### SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE: Ce produit n'a aucun effet négatif connu sur l'écologie.	
Écotoxicité	Non déterminée.

### SECTION 13 CONSIDÉRATIONS DE MISE AU REBUT

MÉTHODE DE MISE AU REBUT: Mettre le matériau au rebut conformément à la réglementation nationale, provinciale et locale applicable. Ne jamais vider directement dans les égouts ni dans les eaux de surface. Demander aux organismes de régulation environnementale des conseils sur les méthodes acceptables de mise au rebut.
---

### SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LE MINISTÈRE AMÉRICAIN DES TRANSPORTS :** Le produit n'est pas un matériau dangereux aux termes des spécifications de transport du ministère américain des transports. Il n'est pas classifié ni réglementé.

<b>Nom utilisé pour le transport</b>	Identique au nom du produit.
<b>Classe de danger</b>	Non classifié.
<b>N° UN/NA</b>	Néant. Non classifié.
<b>Groupe d'emballage</b>	Néant.
<b>Étiquetage nécessaire</b>	Sans objet.
<b>Sec GGV/Code MDG</b>	Non classifié.
<b>ICAO/IATA-DGR</b>	Sans objet.
<b>RID/ADR</b>	Néant.
<b>ADNR</b>	Néant.

### SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### RÉGLEMENTATION AMÉRICAINNE

Tous les ingrédients de ce produit figurent dans l'inventaire des substances chimiques dressé aux termes de la loi américaine sur le contrôle des substances chimiques.

MATIÈRE PDS	%	302	304	313	CERCLA	CAA Sec. 112	Code RCRA
Polyethyleneterephthalate Glycol	>95	NL	NL	NL	NL	NL	NL
Peut contenir :		[					]
Polyester	<1	NL	NL	NL	NL	NL	NL
Rayon	<1	NL	NL	NL	NL	NL	NL
Aluminium	<1	NL	NL	X	NL	NL	NL
Raïme	<1	NL	NL	NL	NL	NL	NL
Linen	<1	NL	NL	NL	NL	NL	NL
Natural Straw	<1	NL	NL	NL	NL	NL	NL
Fibre de cellulose	<1	NL	NL	NL	NL	NL	NL

Indicatif : NL = Non répertorié

SARA Titre III Section 302 (EPCRA) Substances extrêmement dangereuses : Quantité seuil prévisionnelle (Threshold Planning Quantity, TPQ)

SARA Titre III Section 304 (EPCRA) Substances extrêmement dangereuses : Quantité à signaler (Reportable Quantity, RQ)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Transluents Ceilings Panels

SARA Titre III Section 313 (EPCRA) Produits chimiques toxiques : X = À signaler au titre de la section 313

CERCLA Substances dangereuses : Quantité à signaler (Reportable Quantity, RQ)

CAA section 112 (r) Produits chimiques réglementés pour la prévention de dégagements accidentels : Quantités seuil (Threshold Quantities, TQ)

RCRA Déchets dangereux : Code RCRA sur les déchets dangereux

### RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Ce produit a été classifié conformément aux critères de dangers établis par les règlements portant sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité (FDS) donnent toutes les informations requises par lesdits règlements. Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

MATIÈRE	% PDS	N° article IDL	Classification WHMIS
Polyethyleneterephthalate Glycol	>95	Not Listed	Not Listed
Peut contenir :		[	]
Polyester	<1	Not Listed	Not Listed
Rayon	<1	Not Listed	Not Listed
Aluminium	<1	47	Not Listed
Raïme	<1	Not Listed	Not Listed
Linen	<1	Not Listed	Not Listed
Natural Straw	<1	Not Listed	Not Listed
Fibre de cellulose	<1	Not Listed	Not Listed

N° article IDL : Loi canadienne sur les produits dangereux – n° d'article sur la liste de déclaration des ingrédients

Classification WHMIS : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### Formules de risque et de sécurité définies par la directive 67/548/EEC (Annexes III et IV) de l'Union Européenne

Formule(s) R:

Formule(s) S:

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

### Informations d'étiquetage

#### Δ MISE EN GARDE!

Les bords peuvent être pointus et peuvent couper la peau. Décharger du paquet avec prudence et manipuler soigneusement. Informations de sécurité relatives au produit : 800-507-8899 ou usg. com. Service client : 800 USG-4-YOU (800 874-4968). GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.



INFORMATIONS SUR LA MANUTENTION ET L'IDENTIFICATION DES RISQUES CHIMIQUES							
Valeurs limites NFPA :			Valeurs limites HIMS :			0 = Danger minime	
Hygiène :	1		Hygiène :	1		1 = Danger limité	
Incendie :	1		Incendie :	1		2 = Danger modéré	
Réactivité :	0		Réactivité :	0		3 = Danger sérieux	
						4 = Danger grave	
B Lunettes de sécurité, Gants							
Indicatif / légende							
TLV	Threshold Limit Value (limite tolérable d'exposition)						
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite admissible d'exposition)						
CAS	Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie) (numéro de registre)						
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la santé et de la sécurité au travail)						
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Inspection du travail dans les mines)						
OSHA	Occupational Health and Safety Administration (Inspection américaine du travail)						
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes du travail gouvernementaux)						
CIRC	Le Centre international de Recherche sur le Cancer						
DOT	Ministère américain des transports						
EPA	United States Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)						
NFPA	National Fire Protection Association (Association nationale de défense contre l'incendie)						
HMIS	Hazardous Materials Identification System (Système d'identification des matières dangereuses)						
PPE	Personal Protection Equipment (Équipement de protection individuelle)						
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques)						
DSL	Liste intérieure des substances (LIS) - Canada						
NDSL	Liste extérieure des substances (LES) - Canada						
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (Amendements et loi de 1986 sur la réautorisation du Superfund)						
CAA	Clean Air Act (Loi sur la purification de l'air)						
EPCRA	Emergency Planning & Community Right-to-know Act (Loi sur la planification des mesures d'urgence et le droit à l'information des collectivités)						
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et l'exploitation des ressources naturelles)						
CERCLA	Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980 (Loi générale de 1980 sur les mesures de protection, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement)						
N° UN/NA	Numéro United Nations/North America (Nations Unies/Amérique du Nord)						
CFR	Code of Federal Regulations (Code de réglementation fédérale)						
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail						
Fiche préparée par : Product Safety							



A USG COMPANY

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Transluents Ceilings Panels

MSDS #41-910-001  
Page 10 of 10

USG Corporation  
550 West Adams Street,  
Chicago, IL 60661-3637 États-Unis

Les informations figurant dans ce document s'appliquent à ce matériau particulier tel qu'il est livré. Elles peuvent ne pas être valables pour ce matériau s'il est utilisé en combinaison avec d'autres. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que ces informations sont complètes et qu'elles répondent à ses besoins particuliers.

**FIN**